



Accord de Coopération pour la Recherche sur la Transition Énergétique en Afrique Centrale

Introduction

Une équipe composée de Directeur Général du CNRD, Professeur MAHAMOUD Youssouf Khayal et son attaché de recherche, Dr. MAHAMAT Hassane Babikir, s'est rendue le lundi 03 Novembre 2025 à l'Hôtel Radisson Blue à Libreville au Gabon. L'objectif de la mission est d'intégrer le Réseau de Recherche pour la Transition Énergétique en Afrique Centrale (RéTEAC). Cette adhésion est effectuée par une signature de protocole d'Accord de Coopération au sein du RétEAC.

Dans le contexte de la transition énergétique, la région d'Afrique centrale est confrontée à un défi de taille : combler le fossé en matière d'accès à l'énergie et répondre à la demande croissante en électricité tout en poursuivant la décarbonisation. La recherche et le développement (R&D) jouent un rôle fondamental dans la production de connaissances locales, condition indispensable pour concevoir des solutions technologiques adaptées aux réalités du terrain, assurer leur durabilité et optimiser l'efficacité des projets énergétiques. Cependant, les efforts de R&D dans l'Afrique centrale restent limités, ce qui contribue à un écosystème d'innovation fragmenté, aggravée par un manque de ressources financières, des infrastructures et des capacités techniques insuffisantes, ainsi que l'absence fréquente de politiques publiques claires pour soutenir la recherche dans le secteur de l'énergie.

Dans ce contexte, avec le soutien du Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique en Afrique Centrale (CEREEAC), de l'Union européenne (UE), de le Centre d'Excellence d'Oyo pour les Energies Renouvelables et Efficacité Energétique (CEO), et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), la création du Réseau de Recherche pour la Transition Énergétique en Afrique Centrale (ReTEAC) s'impose comme une réponse stratégique. Son objectif est de renforcer la coopération régionale en matière de recherche, de soutenir le développement des compétences locales et de structurer un écosystème de R&D dynamique, capable de répondre aux défis spécifiques de la transition énergétique en Afrique centrale.

Le lancement du réseau, concrétisé par la signature de l'Accord de Coopération pour la Recherche sur la Transition Énergétique en Afrique Centrale entre ses membres fondateurs, reflète un engagement clé en faveur du développement de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la transition énergétique au sein de la région.



Le DG du CNRD signant le protocole d'accord

Le réseau regroupe désormais l’Institut Supérieur Polytechnique des Technologies et des Sciences (ISPTEC - Angola), l’Université du Burundi, Université de Dschang(Cameroun), l’Université de Bangui (RCA), Université Marien Ngouabi de Congo Brazzaville), l’Université Denis Sassou N’Guesso (Congo Brazzaville), le Centre d’Excellence d’Oyo pour les Énergies Renouvelables et l’Efficacité Énergétique (CEO - Congo Brazzaville), l’Université des Sciences Techniques de Masuku (Gabon), l’Université Nationale de Guinée Équatoriale, l’Université du Rwanda (Rwanda) et l’Université de São Tomé-et-Príncipe et le Centre National de Recherche pour le Développement (CNRD - Tchad).



Après la visite du Centre d’Excellence d’OYO

L’événement inaugural s’est déroulé pendant une semaine et est structuré en deux temps. La première phase, organisée à Brazzaville, à savoir la cérémonie d’ouverture, la signature officielle de l’accord, ainsi que la première réunion du comité de pilotage. La seconde partie de la semaine s’est tenue au Centre d’Excellence d’Oyo, à Oyo, et est consacrée aux sessions de formation technique, mettant en relation les membres du réseau avec des chercheurs et des experts, animant des ateliers portant sur les technologies clés, la rédaction de propositions de recherche, ainsi que les mécanismes d'accès aux financements et subventions.



L’assistance lors de la cérémonie d’ouverture



Une session de formation technique des membres

Rassemblés en ce jour, lundi 03 Novembre 2025 pour marquer leur engagement commun en faveur du développement durable et de l’intégration régionale, les membres présents ont déclaré solennellement leur intention de coopérer dans le cadre du Réseau de Recherche sur la Transition Énergétique en Afrique Centrale. Cet Accord lie désormais CNRD (Tchad) au RéTEAC.

Cet Accord se fixe cinq objectifs stratégiques pour promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie durable:

- ✓ Promouvoir la collaboration et le partage des connaissances entre les universités et les institutions de recherche
- ✓ Renforcer les capacités techniques et de recherche
- ✓ Favoriser l'intégration entre les universités, les institutions de recherche, le gouvernement et le secteur privé
- ✓ Améliorer l'accès au financement pour les projets de recherche
- ✓ Accroître la participation des femmes et des jeunes dans la recherche et l'innovation

Pour atteindre l'objectif fixé sus mentionnés les membres ont invité la Commission de la CEEAC et les Partenaires Financiers conformant leurs mandats, à apporter leur soutien au Réseau pour la Recherche sur la Transition Énergétique en Afrique Centrale afin de stimuler la recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Afrique centrale.

Cet accord symbolise le lancement officiel de l'engagement collaboratif. Les membres s'engagent à favoriser l'échange de connaissance et de promouvoir la production locale de connaissances et de l'innovation qui soutiennent la transition énergétique en Afrique Centrale, à contribuer activement au développement de la recherche sur la transition énergétique en Afrique Centrale et à examiner et approuver l'accord de coopération pour la transition énergétique en Afrique Centrale qui régira nos efforts conjoints. Désormais, Dr. MAHAMAT Hassane Babikir, Attaché de recherche au service TIC du Centre National de Recherche pour le Développement est désigné le point focal du RéTEAC au sein du centre.



Dr. Mahamat Hassane et son Directeur Général, Pr. Mahamoud Youssouf Khayal lors de l'assise

La teneur du protocole d'accord

Préambule

Le présent Accord de Coopération pour Recherche sur la Transition Énergétique en Afrique Centrale (ci-après dénommé « l'Accord ») est conclu entre les parties soussignées (ci-après dénommées « les Membres »), qui partagent un

intérêt commun pour promouvoir la recherche, l'innovation et le développement dans le domaine de la transition énergétique en Afrique Centrale. Cet Accord a pour objectif de formaliser le cadre de collaboration dans lequel les Membres conviennent d'opérer sous l'égide du Réseau de Recherche pour la Transition Énergétique en Afrique Centrale (ReTEAC) (ci-après dénommé « le Réseau »).

Les Membres, conscients de la nécessité urgente de renforcer la coopération scientifique et académique en matière de transition énergétique, incluant les, énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'accès universel à une énergie durable en Afrique Centrale, et reconnaissant le soutien du Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique en Afrique Centrale (CEREEAC), de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), établissent par le présent Accord le Réseau.

Le présent Accord s'aligne sur les visions et stratégies régionales, notamment la Vision Économie verte et Énergies renouvelables de la CEEAC, la Vision CEEAC 2025, le Livre blanc de la CEMAC et sa Politique énergétique 2035, ainsi que les politiques nationales de recherche et d'innovation des pays dans le CEEAC.

Vision commune

Dans le contexte de la transition énergétique, l'Afrique Centrale est confrontée à un défi de taille : réduire le fossé d'accès à l'énergie et répondre à une demande croissante en électricité, tout en poursuivant la décarbonisation. La recherche et le développement occupent un rôle stratégique dans cette transition énergétique durable. En effet, la recherche et le développement génère des connaissances locales indispensables pour développer de nouvelles solutions technologiques et adapter celles existantes aux réalités du terrain, assurer leur pérennité et accroître l'efficacité des projets énergétiques.

Nous sommes conscients qu'investir dans la recherche n'est donc pas seulement un impératif technique, mais c'est aussi une solution pour

construire un développement énergétique durable et autonome en Afrique Centrale.

Nous constatons cependant que les efforts de la recherche et le développement dans la région restent limités, contribuant à un écosystème d'innovation fragmenté avec peu de liens entre les principaux acteurs. Cette fragmentation est amplifiée par un manque de ressources financières, d'infrastructures et de capacités techniques suffisantes, ainsi que par l'absence fréquente de politiques publiques claires pour soutenir la recherche dans le secteur de l'énergie.

Face à ces constats, nous devons renforcer collectivement la coopération régionale en matière de recherche, nous devons soutenir activement le développement des compétences locales, et nous devons structurer un écosystème de la recherche et le développement dynamique, capable de répondre efficacement aux défis spécifiques de la transition énergétique en Afrique Centrale.

Nous nous engageons à bâtir le Réseau qui incarne cette réponse stratégique, fondée sur un processus ouvert, transparent et inclusif, afin de promouvoir un développement durable partagé et adapté aux enjeux du territoire. En créant ce Réseau d'institutions, nous visons à favoriser l'innovation, améliorer le partage des connaissances, contribuer à l'intégration régionale, et soutenir ainsi la transition énergétique dans la région.

Mission et objectifs du Réseau

La mission du Réseau c'est de stimuler la recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique en Afrique Centrale. Le Réseau servira de plateforme pour améliorer le partage des connaissances, favoriser l'innovation et accroître la visibilité et l'impact des institutions participantes.

Le Réseau se fixe cinq objectifs stratégiques pour promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie durable :

1. Promouvoir la collaboration et le partage des connaissances entre les universités et les institutions de recherche

2. Renforcer les capacités techniques et de recherche

3. Favoriser l'intégration entre les universités, les institutions de recherche, le gouvernement et le secteur privé

4. Améliorer l'accès au financement pour les projets de recherche

5. Accroître la participation des femmes et des jeunes dans la recherche et l'innovation

Ensemble, les Membres s'engagent à travailler en collaboration pour atteindre ces objectifs tout en respectant l'autonomie et l'identité de chaque institution.

Domaines thématiques prioritaires

La recherche et les activités menées au sein du Réseau portent sur plusieurs thématiques liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique en Afrique Centrale, incluant notamment les domaines suivants :

- a) l'amélioration de l'accès à l'énergie (y compris la cuisson propre) ;
- b) la diversification économique ;
- c) l'énergie pour usages productifs, le développement économique et la décarbonisation industrielle ;
- d) les transports efficaces (y compris les normes relatives aux véhicules et aux carburants, l'e-mobilité);
- e) le genre et inclusion dans le secteur énergétique;
- f) l'innovation dans les technologies propres ;
- g) les modèles de financement et d'entreprise innovants ;
- h) les solutions énergétiques numériques/industrielles 4.0 ;
- i) l'adaptation au climat/la résilience des infrastructures énergétiques ;
- j) le lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et le climat.

D'autres thématiques spécifiques liées à l'énergie durable peuvent être proposés par les Membres et approuvés par le comité de pilotage (voir la section sur la structure de gouvernance), en cohérence avec la thématique principale de l'énergie durable et les priorités stratégiques du Réseau.

Activités principales

L'Accord définit une liste d'activités potentielles, organisés autour de cinq différents objectifs

stratégiques ci-dessus, pouvant être entreprises conformément aux priorités stratégiques du Réseau et approuvés par le comité de pilotage (voir la section sur la structure de gouvernance).

Objective 1 : Promouvoir la collaboration et le partage des connaissances entre les universités et les institutions de recherche

Nous nous engageons à renforcer les liens existants et créer de nouvelles opportunités de coopération entre nos institutions, afin de mutualiser nos ressources et accroître l'impact de nos travaux à l'échelle régionale. Nous nous engageons à créer un Réseau collaboratif et inclusif dans lequel chaque institution contribue avec ses forces et bénéficie du savoir collectif, afin que la recherche en énergie durable devienne un levier puissant pour le développement durable de l'Afrique Centrale.

Actions clés :

a) Mettre en place des échanges et des bourses afin de promouvoir la collaboration et la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs entre les Membres du Réseau.

b) Contribuer à la collecte de données pour le Centre de Connaissance de l'Énergie Durable (SEKH) du CEREEAC.

c) Mettre en place et gérer une plateforme en ligne pour le partage de connaissances où les Membres peuvent partager des informations sur leurs initiatives, leurs recherches et leurs travaux. Cela favorisera les opportunités de collaboration avec d'autres Membres du Réseau et donnera une plus grande visibilité aux travaux du Réseau.

d) Établir des projets de recherche conjoints avec les Membres du Réseau. Pour lancer cette série d'activités, les Membres pourront soumettre des propositions pour la production de trois notes d'orientation, sur les thèmes de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.

e) Mettre en place des groupes de travail techniques au sein du Réseau, en fonction de l'expertise thématique des enseignants-chercheurs et chercheurs, facilitant la conception de projets de recherche conjoints, incluant la production des articles pour journaux académiques, documents de travail, notes d'orientation, ainsi que de projets de recherche appliquée. Les groupes de travail

constituent un pilier essentiel pour la collaboration au sein du Réseau et faciliteront également les échanges avec les parties prenantes, telles que le secteur privé et les acteurs gouvernementaux.

f) Mettre en place des programmes d'échange pour les professeurs, les étudiants, les enseignants-chercheurs et chercheurs avec des universités et des centres de recherche en dehors de la région.

g) Établir des partenariats avec d'autres réseaux et acteurs clés concernées par la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (y compris au niveau international, au-delà de la sous-région).

Objective 2 : Renforcer les capacités techniques et de recherche

Nous nous engageons à renforcer conjointement nos institutions, nos enseignants-chercheurs, nos chercheurs et nos étudiants dans leur capacité à produire, appliquer et diffuser des connaissances de qualité en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. La réussite de la transition énergétique en Afrique Centrale dépend de la solidité de nos compétences scientifiques, techniques et institutionnelles. Nous devons développer et adapter la formation et la recherche afin de répondre aux besoins émergents des marchés et de préparer la prochaine génération de enseignants-chercheurs et chercheurs. Nous nous engageons à développer un écosystème de recherche où les expertises locales sont valorisées, les capacités techniques renforcées, et la recherche appliquée devient un moteur reconnu de l'innovation et du développement durable.

Actions clés :

a) Améliorer l'accès aux modules de connaissances communes en ligne sur les énergies renouvelables (orientation thématique sur le solaire photovoltaïque, la bioénergie, et l'hydroélectricité) et l'efficacité énergétique (orientation thématique sur logement/bâtiment, industrie, production d'énergie, agriculture/irrigation, transport et services publics).

b) Mener des formations techniques sur les méthodologies de recherche appliquée, la

validation des résultats de recherche et la rédaction de propositions de recherche et de subventions.

c) Organiser des ateliers sur la communication des résultats aux différentes parties prenantes, y compris les décideurs politiques et le secteur privé.

d) Renforcer la qualité de la formation des diplômés dans les universités du Réseau en proposant des formations aux enseignants-chercheurs.

e) Proposer des ateliers destinés aux universités sur l'adaptation des programmes d'études aux besoins émergents du marché et sur la mise en conformité de ces programmes avec les normes mondiales.

f) Promouvoir l'adoption de programmes d'études sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les universités.

Objective 3 : Favoriser l'intégration entre les universités, les institutions de recherche, le gouvernement et le secteur privé

Nous nous engageons à fomenter la collaboration et les espaces de dialogue entre les institutions de recherche, le secteur privé et les gouvernements afin de stimuler l'innovation locale, et la commercialisation des résultats de la recherche appliquée répondant aux besoins locaux. Nous devons bâtir un pont solide et durable entre le savoir, l'action publique et le secteur privé, de manière à transformer nos résultats de recherche en innovation concrètes, créatives de valeur économique, de durabilité environnementale et d'opportunités sociales pour l'ensemble de l'Afrique Centrale.

Actions clés :

a) Soutenir la conception des projets de recherche en collaboration avec le secteur privé.

b) Intégrer davantage la recherche et l'innovation dans l'élaboration des politiques publiques en travaillant avec les gouvernements à l'élaboration de normes, certifications, et cadres réglementaires, afin de faciliter le développement de la recherche appliquée sur les marchés énergétiques.

c) Organiser des ateliers dans différentes centres de recherche avec des entrepreneurs sur la croissance des start-ups et la commercialisation

des résultats de la recherche, en intégrant des études de cas réels provenant de la région et de l'Afrique en large.

d) Mettre en place des programmes de stages dans des entreprises, des PME, des start-ups et des incubateurs de la région pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs des Membres du Réseau.

e) Mettre en place un programme de mentorat qui met en relation des mentors avec des enseignants-chercheurs et chercheurs en début de carrière.

f) Organiser des concours et des programmes d'accélération au niveau régional en partenariat avec des centres de recherche, des incubateurs, des entreprises et des investisseurs.

g) Créer une plateforme de mise en relation sur le site web du Réseau afin de faciliter la collaboration entre les institutions de recherche et le secteur public et privé, pour favoriser l'innovation et la recherche par le renforcement des synergies entre les parties prenantes.

h) Organiser un forum régional annuel rassemblant les principales parties prenantes, y compris les décideurs et le secteur privé avec l'objectif de renforcer les politiques, les institutions et le financement de la recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le cadre des stratégies énergétiques nationales et régionales.

Objective 4. Améliorer l'accès au financement pour la recherche

Nous nous engageons à renforcer l'accès au financement pour la recherche en énergies renouvelables et efficacité énergétique. Le financement à la recherche et le développement en l'énergie durable est essentiel car il permet d'innover et d'adapter des technologies aux conditions climatiques, sociaux, et économiques spécifiques à la région. Ce financement contribue à diversifier les sources d'énergie, à réduire la dépendance aux combustibles fossiles et à créer de la valeur locale à travers de la développement de marchés, la stimulation de l'emploi qualifié et l'innovation technologique. Le financement à la recherche et l'innovation en énergie durable est un levier crucial pour transformer le potentiel

énergétique de la région en solutions concrètes pour construire un avenir énergétique souverain, résilient et inclusif.

Actions clés :

a) Établir une stratégie de financement qui décrit les défis dans la région, les priorités de recherche pour relever ces défis et les sources de financement, incluent les partenaires susceptibles de financer la recherche.

b) Promouvoir les opportunités de financement nationales, régionales et internationales telles que les subventions de recherche et développement, les projets de recherche, et les partenariats par le biais du Réseau.

c) Établir des partenariats stratégiques avec des bailleurs de fonds intéressés par le financement de la recherche et l'octroi de subventions de recherche pour le développement des énergies renouvelables dans la région.

d) Organiser un atelier destiné aux universités, enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants sur les différentes sources de financement et les demandes de subventions de recherche.

Objective 5. Accroître la participation des femmes et des jeunes dans la recherche et l'innovation

Nous nous engageons à promouvoir une participation accrue des femmes et des jeunes dans la recherche et l'innovation sur la transition énergétique. La reconnaissance du rôle essentiel des femmes dans la gestion énergétique, ainsi que leur inclusion dans les disciplines scientifiques, contribuent à l'élaboration de solutions mieux adaptées et socialement équitables. Par ailleurs, reconnaissant que les jeunes forment la majorité en Afrique Centrale, leur inclusion dans la recherche et l'innovation est essentielle pour renforcer les capacités régionales, réduire la dépendance technologique et bâtir un avenir énergétique résilient.

Actions clés :

a) Faire impliquer activement des jeunes enseignants-chercheurs et chercheurs en début de carrière dans les activités du Réseau, afin de favoriser leur développement professionnel et leur contribution à la transition énergétique.

b) Encourager la participation des femmes enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants aux activités du Réseau, en veillant à garantir, dans la mesure du possible, une représentation équitable entre les sexes.

c) Organiser des ateliers techniques destinés aux femmes étudiantes, chercheurs et enseignants-chercheurs.

d) Mettre en place d'un programme de mentorat pour les femmes enseignants-chercheurs et chercheurs en début de carrière.

e) Organiser de visites scolaires aux centres de recherche qui forme partie du Réseau.

f) Organiser des conférences dans les écoles sur le rôle de la recherche en énergies renouvelables et en efficacité énergétique dans la transition énergétique de la région.

Structure de gouvernance

Le Réseau repose sur plusieurs composantes complémentaires : un comité de pilotage, une institution hôte, un(e) coordinateur(rice), des groupes de travail techniques et des individus affiliés aux Membres du Réseau. Le présent Accord décrit et présente les responsabilités de chaque acteur.

1. Comité de pilotage :

Le comité de pilotage est composé des représentants des Membres. Chaque Membre désigne un point focal technique principal, qui siège au comité de pilotage en tant que représentant, ainsi qu'un point focal secondaire (suppléant). Les points focaux doivent être spécialisés et compétents dans le domaine énergétique. Voir l'annexe 1 pour les termes de référence et responsabilités détaillées des points focaux.

Le comité est présidé par un des points focaux des Membres et sera élu par le comité de pilotage pour un mandat de deux ans. Le comité doit être coprésidé par le Directeur du CEREEAC, afin de garantir l'alignement régional. Le membre hôte siégera au comité de pilotage en tant que membre à part entière et disposera des mêmes droits de vote que les autres Membres.

Les responsabilités du comité de pilotage incluent:

2. Comité de pilotage :

- a) Adopter un règlement intérieur dans l'année suivant son lancement (voir section des dépositions finales).
- b) Élire un président du comité de pilotage pour un mandat de deux ans, conformément au règlement intérieur.
- c) Réaliser des réunions régulières du comité, au moins une fois par an, pour suivre, proposer et approuver les actions du Réseau.
- d) Définir les priorités stratégiques du Réseau, et approuver le plan stratégique du Réseau tous les cinq ans.
- e) Approuver les priorités thématiques du Réseau, en cohérence avec la thématique principale de l'énergie durable et les priorités stratégiques du Réseau.
- f) Valider les activités proposées par les Membres du comité et le/la coordinateur(rice) du Réseau, et approuver le plan de travail annuel et budget annuel déterminant les activités qui seront menées au cours de l'année.
- g) Superviser la mise en œuvre opérationnelle, en étroite collaboration avec l'organisation hôte, qui assurera la responsabilité administrative et financière durant une période de deux ans.
- h) Approuver la sélection du coordinateur(rice) du Réseau.
- i) Définir et approuver la stratégie de financement du Réseau, incluant les contributions des Membres et sources de financement externe.
- j) Augmenter le nombre de partenaires et rendre compte aux partenaires régionaux et institutionnels actuelles.

2. Institution hôte :

L'institution hôte assure la responsabilité administrative et financière pour une durée de deux ans. À l'issue de cette période, le rôle d'hôte est confié à une autre Membre selon un principe de rotation, selon des modalités précisées dans le règlement intérieur. L'institution hôte est également responsable de :

- a) Assumer la responsabilité administrative et financière du Réseau durant la période d'hébergement.
- b) Gérer le compte bancaire dédié au Réseau, destiné à recevoir les contributions des Membres ainsi que les fonds de partenaires et donateurs.

c) Préparer un rapport financier annuel détaillant l'utilisation des ressources du Réseau et le soumettre au comité de pilotage.

d) Recruter un(e) coordinateur(rice) du Réseau, rattaché à l'institution hôte et approuvé par le comité de pilotage.

e) Participer au comité de pilotage en tant que membre à part entière, avec droit de vote.

Le Centre d'Excellence pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (CEO) a été identifié comme l'hôte initial du Réseau pour une période de deux ans. Cette désignation repose sur la position unique du CEO dans le paysage énergétique de l'Afrique Centrale. Conçu comme une institution nationale à vocation régionale, le Centre mène des activités solidement ancrées dans les réalités locales et bénéficie de partenariats institutionnels à la fois régionaux et internationaux. Cette assise stratégique renforce sa capacité à intégrer le Réseau dans les politiques énergétiques régionales, tout en assurant sa durabilité.

3. Coordinateur(rice) :

Le/la coordinateur(rice) est sélectionné par l'institution hôte et approuvé par le comité de pilotage. Le/la coordinateur(rice), jouera un rôle clé dans la mise en œuvre et l'animation du Réseau. Le/la coordinateur(rice) doit assurer la coordination quotidienne des activités, servir de liaison entre les Membres, soutenir les projets conjoints, encourager les partenariats, et superviser la communication et la préparation des rapports. Voir l'annexe 2 pour les termes de référence et les responsabilités du coordinateur(rice).

4. Groupes de travail techniques :

En base à l'expertise des Membres du Réseau et les priorités thématiques, des groupes spécialisés peuvent être créés progressivement par le comité de pilotage. Pour la création de ces groupes, chaque institution fournira une liste d'experts et de domaines de recherche ou d'intérêts spécifiques. Ensuite, le comité de pilotage évaluera ces profils et approuvera la constitution des différents groupes de travail. Chaque groupe doit conduire des projets communs, formuler des

recommandations techniques, et produire des publications conjointes.

5. Individus affiliés au Réseau :

En rejoignant le Réseau, tous les individus affiliés aux Membres et travaillant sur des thématiques pertinentes, deviennent également affiliés au Réseau. Les chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants et anciens étudiants faisant partie des Membres du Réseau constitueront une partie essentielle du Réseau, en étant part de groupes de travail techniques, en participant à des activités et en faisant la promotion du Réseau au sein de leurs propres réseaux.

Membres du Réseau

Nous, Membres du Réseau, reconnaissons que le succès de cette initiative repose avant tout sur notre engagement actif, régulier et collaboratif. Notre participation ne se limite pas à une simple adhésion formelle, mais implique une contribution concrète aux activités, aux objectifs et à la dynamique du Réseau.

En tant que Membres, nous nous engageons à :

- a) Contribuer activement à la mission et aux objectifs du Réseau en s'impliquant activement dans les groupes de travail techniques, les initiatives collectives et les projets conjoints du Réseau et mobilisant les ressources financières, humaines et matériels nécessaires.
- b) Participer régulièrement aux réunions officielles, en étant représentés par les points focaux désignés.
- c) Partager les ressources, les connaissances ou les données pertinentes au bénéfice collectif.
- d) Respecter les principes de confidentialité, de transparence, d'intégrité et de confiance mutuelle, tels que définis dans le règlement intérieur.
- e) Promouvoir l'équité de genre et encourager la participation des jeunes enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants au sein des activités du Réseau.
- f) Apporter des contributions financières ou en nature, conformément aux modalités établies dans le règlement intérieur.
- g) Fournir des avis, commentaires et conseils constructifs sur les plans de travail, les priorités stratégiques et les budgets proposés.

h) Soutenir le Réseau en impliquant les enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants et anciens élèves dans les activités du Réseau.

i) Agir en tant qu'ambassadeurs du Réseau, en faisant la promotion dans nos cercles académiques, professionnels et institutionnels.

j) Contribuer au développement de partenariats stratégiques, tant au niveau régional qu'international.

k) Appuyer les efforts de mobilisation de ressources à travers nos propres réseaux et opportunités institutionnelles.

L'adhésion au Réseau est ouverte aux universités et institutions de recherche qui : (i) offrent des actions de renforcement des capacités dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, (ii) appartiennent à la CEEAC, et (iii) partagent la mission du Réseau. Les institutions souhaitant rejoindre le Réseau doivent :

a) Contribuer financièrement un montant initial de 100 euros au compte bancaire du Réseau. Les modalités de contribution ultérieure seront définies par le comité de pilotage dans le règlement intérieur.

b) Nommer deux points focaux (un principal et suppléant), pour servir de pont entre l'institution et le Réseau.

c) Signer le présent Accord pour devenir membre à part entière. La signature du présent Accord doit être apposée par le Recteur ou Président de l'université, ou par le Directeur de l'institution de recherche, selon le statut institutionnel.

- Si l'institution de recherche est rattachée à une université, la signature du Recteur ou Président est requise.

- Si l'institution de recherche constitue une entité indépendante, la signature doit être effectuée par son Directeur.

Dispositions finales

a) Le présent Accord constitue un mémorandum d'entente non contraignant définissant un cadre de coopération volontaire entre les Membres. Il n'emporte aucune obligation juridique et ne limite pas l'autonomie légale et institutionnelle des Membres.

b) Le présent Accord entre en vigueur à compter de sa signature par les institutions fondatrices et reste valable jusqu'à ce qu'il soit modifié ou résilié d'un commun accord. Il pourra être révisé selon les besoins par décision du comité de pilotage.

c) Les Membres conviennent que les contributions financières pour rejoindre le Réseau sont symboliques (100 euros pour adhérer au Réseau en tant que Membre) et que les contributions financières des Membres seront déterminées par décision du comité de pilotage et définis dans le règlement intérieur.

d) Le rôle d'institution hôte est assumé pour une durée initiale de deux ans. À l'issue de cette période, il sera confié à une autre Membre selon un principe de rotation, sur proposition et validation du comité de pilotage et définis dans le règlement intérieur.

e) Les Membres pourront, si cela s'avère nécessaire, décider de doter le Réseau d'une personnalité juridique indépendante afin d'assurer sa durabilité et sa capacité de contractualisation.

f) Tout différend concernant l'interprétation ou la mise en œuvre du présent Accord sera résolu à l'amiable par le comité de pilotage.

g) Conformément aux principes établis dans le présent Accord, le comité de pilotage s'engage à adopter un règlement intérieur dans l'année suivant le lancement du Réseau. Celui-ci précisera notamment :

i. Modalités de contribution financière des Membres, gestion du budget et transparence financière.

ii. Critères d'adhésion, droits et devoirs des Membres, modalités de retrait, de suspension ou d'exclusion.

iii. Modalités de nomination ou d'élection du président du comité de pilotage et de l'institution hôte.

iv. Procédures de prise de décisions et de vote.

v. Régularité des réunions du comité de pilotage, procédure de convocation et règles de tenue des réunions.

vi. Règles relatives à la gestion des informations sensibles ou confidentielles échangées dans le cadre du Réseau.

vii. Lignes directrices sur la manière dont les Membres communiquent entre eux et avec des acteurs externes.

viii. Modalités de modification ou d'actualisation du règlement intérieur.

Annexe 1. Termes de Référence (TdR) des Points Focaux du Réseau

1. Contexte

Dans le cadre de l'Accord de Coopération pour la Recherche sur la Transition Énergétique en Afrique Centrale, chaque Membre du Réseau désigne deux points focaux (un principal et un suppléant). Ces points focaux représentent l'institution auprès du comité de pilotage et assurent la liaison entre le Réseau et leur institution d'origine.

2. Rôles et responsabilités

Les points focaux agissent comme intermédiaires stratégiques entre le Réseau et leur institution. Ils facilitent la circulation d'informations, le suivi des activités et la mise en œuvre des décisions du Réseau, afin de garantir la cohérence, l'efficacité et la durabilité de la coopération scientifique et académique. Les points focaux ont pour missions principales:

1. Représentation institutionnelle

- Représenter officiellement leur institution au sein du comité de pilotage.
- Participer activement aux réunions (ordinaires et extraordinaires) du Réseau.

2. Communication et coordination interne

- Assurer la liaison entre le comité de pilotage, le/la coordinateur(rice) du Réseau et leur institution.

- Diffuser l'information relative aux activités, décisions et opportunités du Réseau auprès des équipes de recherche, enseignants-chercheurs et étudiants.

3. Suivi et mise en œuvre des activités

- Contribuer à l'élaboration et au suivi du plan de travail annuel.
- Identifier et mobiliser les ressources (humaines, techniques et financières) nécessaires à la participation de leur institution.

- Assurer le suivi de la participation de leur institution aux projets conjoints, ateliers, formations et groupes de travail.

4. Contribution stratégique

- Formuler des propositions thématiques, projets ou activités alignés avec les priorités du Réseau.

- Apporter un appui technique et scientifique dans leurs domaines d'expertise.
- Soutenir la mobilisation des ressources et des partenariats stratégiques.

5. Promotion et plaidoyer

- Servir d'ambassadeurs du Réseau au sein de leurs cercles académiques, institutionnels et professionnels.
- Promouvoir l'équité de genre et encourager la participation des jeunes dans les activités du Réseau.

6. Responsabilités transversales

- Respecter les principes de transparence, d'intégrité et de confidentialité établis par le Réseau.
- Contribuer à l'amélioration continue du fonctionnement du Réseau, notamment en partageant des retours d'expérience et des suggestions.

3. Profil requis

Les points focaux doivent :

- Être spécialisés et compétents dans le domaine énergétique (transition énergétique, énergies renouvelables, efficacité énergétique, ou disciplines connexes).
- Avoir une expérience avérée en recherche, en gestion de projets ou en coordination institutionnelle.
- Disposer de bonnes capacités de communication, de travail collaboratif et de gestion des partenariats.
- Être disponibles pour participer régulièrement aux activités et réunions du Réseau.

4. Modalités de travail

- Participer aux réunions du comité de pilotage (au moins une fois par an, en présentiel ou en visioconférence) ;
- Soumettre des rapports réguliers sur la participation et les contributions de leur institution ;

- Travailler en étroite collaboration avec le/la coordinateur(rice) du Réseau, et les autres points focaux.

Annexe 2. Termes de Référence (TdR) du/de la Coordinateur(rice) du Réseau

1. Contexte

Le/la coordinateur(rice) du Réseau jouera un rôle critique dans l'établissement, le développement et la gestion du Réseau de Recherche pour la Transition Énergétique en Afrique Centrale. Basé(e) à l'institution hôte du réseau, le/la coordinateur(rice) facilitera la collaboration transfrontalière entre universités et institutions de recherche de la région. Cette fonction impliquera de développer des partenariats, coordonner des projets conjoints de recherche, superviser les initiatives de partage des connaissances, et soutenir la mission du Réseau en tant que pôle d'innovation, collaboration et de renforcement des capacités.

2. Rôles et responsabilités

Le/la coordinateur(rice) assure la mise en œuvre quotidienne des activités du Réseau, agit comme point focal opérationnel entre les Membres et l'institution hôte, et veille à la bonne exécution du plan stratégique et des décisions du comité de pilotage. Ses principales responsabilités seront :

1. Etablissement et gestion du Réseau

- Coordonner l'établissement formel du Réseau, y compris la mise en place des structures de gouvernance, et le renforcement des relations avec les institutions partenaires.

- Servir de liaison principale entre les Membres du Réseau, en garantissant leur participation active et leur collaboration continue.

- Superviser le développement et la gestion de la plateforme centrale du Réseau pour le partage de connaissances, l'échange de ressources et la recherche collaborative.

2. Partenariats et mobilisation des parties prenantes

- Développer et maintenir des partenariats avec les universités, institutions de recherche, centres de formation professionnelle et parties prenantes industrielles pertinentes.

- Engager activement des organisations régionales et internationales pour soutenir des initiatives conjointes et sécuriser des ressources pour le Réseau.

- Représenter le Réseau lors de conférences, ateliers et rencontres régionales afin d'accroître leur visibilité et de promouvoir de nouveaux partenariats.

3. Coordination et appui aux projets

- Coordonner les activités du Réseau, y compris les projets de recherche conjoints, la rédaction de publications et les programmes transfrontaliers de renforcement des capacités.

- Travailler avec les Membres du Réseau pour identifier des opportunités de financement, élaborer des propositions d'activités et superviser l'exécution des projets financés par le Réseau.

- Suivre l'avancement des projets, préparer des rapports réguliers et s'assurer que les livrables répondent aux standards de qualité et aux délais convenus.

- Faciliter le partage de bonnes pratiques, de résultats de recherche et de ressources pédagogiques à travers des ateliers, webinaires et publications.

4. Rapport et contribution stratégique

- Préparer des rapports réguliers sur les activités, défis et réalisations du Réseau.

- Fournir des contributions stratégiques pour orienter la vision du Réseau, proposer de nouveaux domaines prioritaires, des opportunités de partenariats et des projets innovants.

- Appuyer l'élaboration de notes d'orientation en collaboration avec les Membres du Réseau.

5. Intégration du genre et inclusion

- Garantir que toutes les activités du Réseau intègrent une approche de genre et favorisent l'inclusion dans les programmes et initiatives.

- Veiller à promouvoir une participation équilibrée des femmes et des jeunes chercheurs/chercheuses dans les projets et instances de gouvernance du Réseau.

6. Responsabilités transversales

- Respecter les principes de transparence, d'intégrité, de responsabilité et de confidentialité du Réseau ;

- Promouvoir l'image, les valeurs et les priorités stratégiques du Réseau dans toutes les activités.

- Contribuer au renforcement d'un écosystème de recherche inclusif, collaboratif et durable.

3. Profil requis

Le/la coordinateur(rice) doit :

Être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur (Master ou Doctorat) dans un domaine lié à l'énergie, aux sciences de l'ingénieur, aux politiques publiques, ou disciplines pertinentes.

- Justifier d'une expérience avérée (au moins 6 ans) dans la gestion de projets, la recherche appliquée, ou la coordination de réseaux scientifiques ou académiques.

- Avoir une expertise reconnue en matière de transition énergétique, énergies renouvelables, efficacité énergétique ou domaines connexes.

- Disposer de solides compétences en communication, plaidoyer, négociation et gestion de partenariats.

- Avoir une capacité démontrée à mobiliser des financements et à gérer des projets multi-acteurs et transfrontaliers.

- Maîtriser le français et l'anglais (écrit et oral). La connaissance du portugais ou de l'espagnol est un atout.

4. Durée et modalités de travail

- Le mandat est fixé à deux ans renouvelables, selon l'approbation du comité de pilotage.

- Le poste est basé au Centre d'Oyo, avec des déplacements fréquents dans la région Afrique centrale et ponctuellement à l'international.

- Le/la coordinateur(rice) rend compte directement au comité de pilotage.

Dr. MAHAMAT Hassane Babikir

Doctorat en Physique/Énergie et Environnement